



Quelle est la loi sur le sav garantie constructeur

Par **angelheart85**, le **22/05/2009** à **13:45**

Bonjour,

Bonjour, j'ai acheté une carte graphique MSI garantie constructeur 2 ans, elle est tombée en panne (au bout de 23 mois) je l'ai fait retourner au constructeur par l'intermédiaire du magasin ou je l'ai acheté. Le constructeur MSI m'a renvoyé une carte graphique identique mais d'occasion puisque le numero de serie est différent, est ce légal ? Puis je demander une carte neuve en echange ou similaire si le model n'existe plus ou le remboursement au prix neuf ? Quelle eest la loi en la matière ? Merci d'avance de votre aide

Cordialement